

Filière volailles (hors palmipèdes gras)

Dernière mise à jour : juin 2018

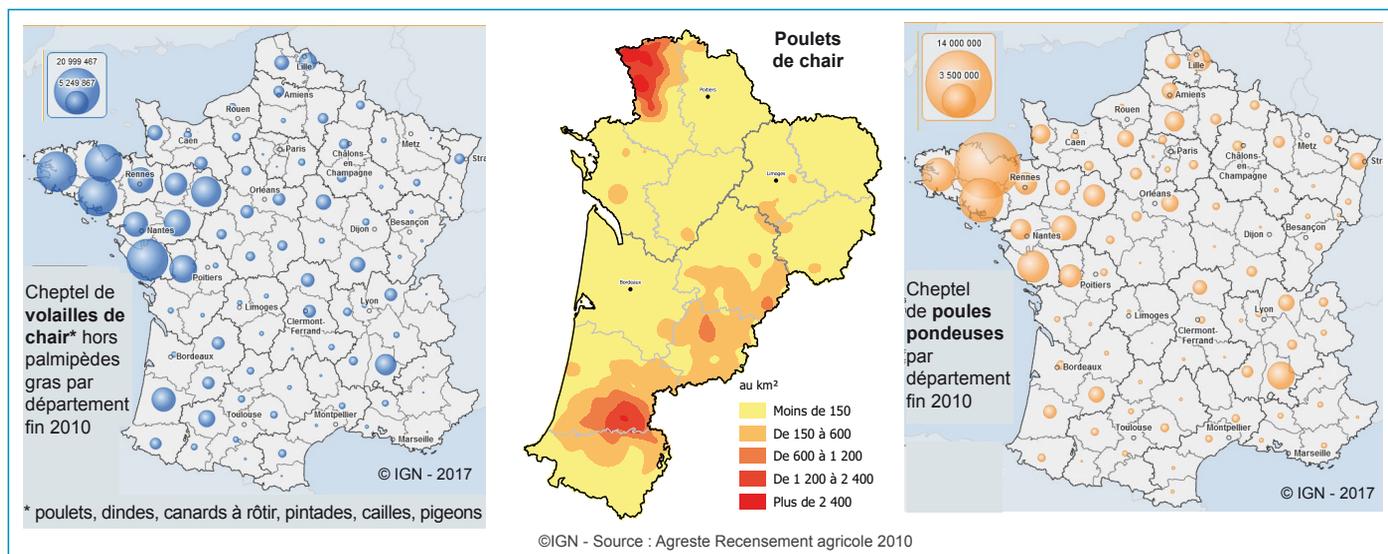
La Nouvelle-Aquitaine est la troisième région productrice de volailles maigres, et la cinquième pour les oeufs de consommation.

Les productions sous Label rouge sont très présentes, en particulier dans les Landes. La région se distingue également par le développement de sa production en agriculture biologique. Les élevages sont plus petits qu'au niveau national, sauf en poules pondeuses.

La filière est très structurée, avec une forte intégration verticale au sein de grands groupes. L'abattage et la découpe sont les principales activités aval de ces opérateurs.

1- Les élevages (source Recensement agricole 2010)

La Nouvelle-Aquitaine plus présente sur la volaille de chair que sur les oeufs où la Bretagne écrase les autres régions



En Nouvelle-Aquitaine, **2 532 exploitations** détiennent au moins 200 volailles hors palmipèdes gras à fin 2010. Les statistiques suivantes portent sur ce champ pour éliminer de l'analyse les nombreuses exploitations ayant peu de volailles. 63 % des 2 532 exploitations sont spécialisées en aviculture ; pour les autres, l'atelier volailles est complémentaire à d'autres productions animales ou végétales.

L'élevage de volailles de chair est plus présent et moins concentré que celui de poules pondeuses. L'élevage de volailles uniquement destinées à la ponte concerne seulement 142 exploitations régionales.

Le cheptel moyen par exploitation est d'environ 11 000 volailles contre 16 000 au niveau national. Seul le département des Deux-Sèvres observe une taille moyenne supérieure à la France, à 20 000 têtes. Hors ponte, les élevages de plus de 50 000 têtes représentent 3 % des élevages et 24 % des volailles en Nouvelle-Aquitaine, contre respectivement 6 % et 32 % en France. Les petits élevages de volaille de chair (moins de 5 000 têtes) sont proportionnellement plus nombreux dans la région, ils s'appuient en particulier sur les signes de qualité très présents sur le territoire.

L'emploi directement lié aux volailles (hors palmipèdes gras) dans les élevages est estimé à environ 3 800 équivalents temps plein* en Nouvelle-Aquitaine.

* estimation au prorata de la production brute standard (PBS) volailles maigres dans la PBS totale
ex : si la moitié de la PBS d'une exploitation relève des volailles maigres, on considère que la moitié de l'emploi total de cette exploitation est directement lié aux volailles maigres

Les Deux-Sèvres et les Landes en tête

Exploitations élevant au moins 200 volailles (hors canards gras et oies), à fin 2010	Cheptel de volailles hors canards gras et oies, en milliers			
	Nombre d'exploitations		Total	
	Total	dont exclusivement pour la ponte	Total	dont exclusivement pour la ponte
Charente	77	3	239	46
Charente-Maritime	74	6	524	135
Corrèze	51	5	236	10
Creuse	45	5	246	6
Dordogne	294	11	1 947	77
Gironde	84	6	661	304
Landes	662	15	7 641	740
Lot-et-Garonne	271	26	2 804	1 043
Pyrénées-Atlantiques	238	12	1 796	252
Deux-Sèvres	562	27	11 224	2 144
Vienne	83	13	538	207
Haute-Vienne	91	13	343	51
Nouvelle-Aquitaine	2 532	142	28 198	5 015
France métropolitaine	17 551	2 297	276 737	77 320
Part de la région dans la France métro.	14%	6%	10%	6%

Source : Agreste Recensement agricole 2010

**Nouvelle-Aquitaine =
3^{ème} région de France
pour le nombre d'élevages
d'au moins 200 volailles maigres
derrière Pays-de-la-Loire et Bretagne**

Les élevages sont le plus souvent spécialisés dans un seul type de volailles. Les élevages spécialisés en poulets de chair sont de loin les plus nombreux. Seulement une soixantaine associent la production d'œufs et celle de poulets de chair, et autant produisent à la fois des poulets et des dindes*.

Près de la moitié des élevages, représentant les deux tiers des cheptels, sont sous forme sociétaire. Le statut d'EARL (entreprise agricole à responsabilité limitée) est souvent privilégié.

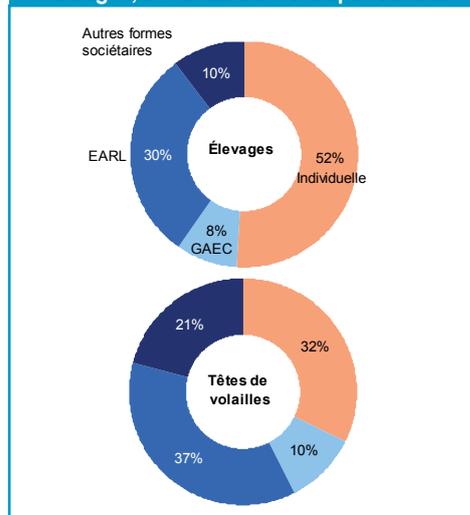
* avec un seuil d'au moins 200 têtes appliqué à chaque type de cheptel, source Recensement agricole 2010

Des élevages avicoles plus grands et plus spécialisés dans les Deux-Sèvres

Exploitations élevant au moins 200 volailles (hors canards gras et oies), à fin 2010	Taille	
	moyenne en nombre de têtes	% spécialisées avicoles
Charente	3 100	44%
Charente-Maritime	7 100	55%
Correze	4 600	49%
Creuse	5 500	51%
Dordogne	6 600	60%
Gironde	7 900	68%
Landes	11 500	65%
Lot-et-Garonne	10 300	61%
Pyrenees-Atlantiques	7 500	63%
Deux-Sèvres	20 000	71%
Vienne	6 500	48%
Haute-Vienne	3 800	51%
Nouvelle-Aquitaine	11 100	63%
France métropolitaine	15 800	58%

Source : Agreste Recensement agricole 2010

Les formes sociétaires : la moitié des élevages, les deux-tiers de la production

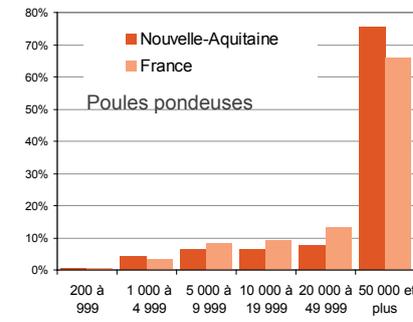
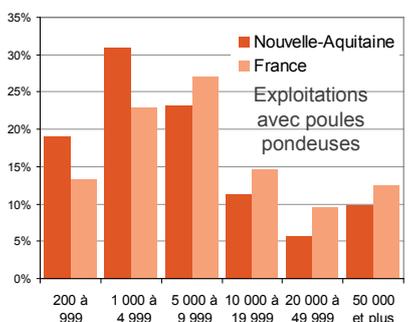
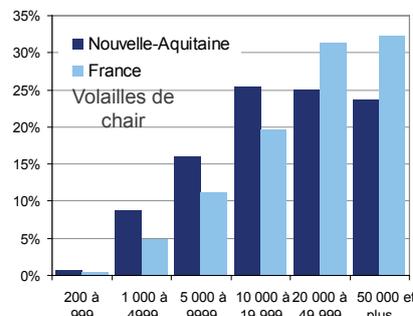
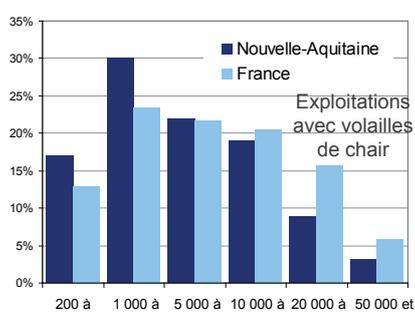


Les volailles de la région proviennent plus souvent qu'ailleurs en France de petits élevages, mais pas les œufs

Répartition par taille d'élevage (de volailles de chair ou de poules pondeuses) en nombre de volailles présentes

Note de lecture : les élevages de 50 000 têtes ou plus représentent 3 % des élevages de volailles de chair en Nouvelle-Aquitaine contre 6 % au niveau national, et 24 % des cheptels en Nouvelle-Aquitaine contre 32 % au niveau national.

Source : Agreste Recensement agricole 2010



Des céréales pour nourrir les volailles souvent cultivées à la ferme

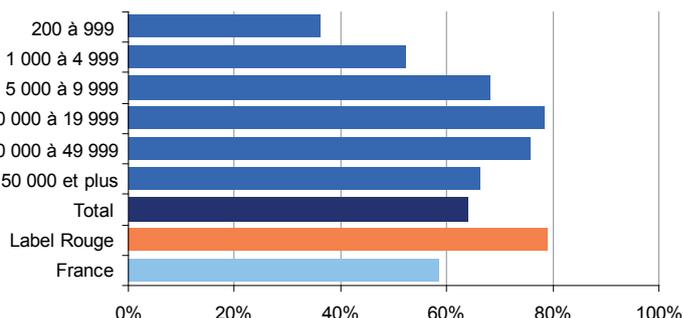
En Nouvelle-Aquitaine, près des deux-tiers des exploitations spécialisées en élevage avicole (hors palmipèdes gras)* cultivent des céréales, en premier lieu du maïs et du blé. La production et donc l'utilisation de céréales de la ferme pour l'alimentation des volailles est plus répandue dans les élevages de taille moyenne que dans les plus petits (moins de 5 000 têtes) ou les plus grands (plus de 50 000 têtes).

Huit élevages de volailles Label Rouge sur dix produisent des céréales (consommées ou non par les volailles).

La SAU moyenne est de 34 ha. Un élevage sur dix n'a pas du tout de SAU.

* exploitations d'au moins 200 volailles dont la PBS relève au moins aux deux tiers des productions avicoles

Proportion d'exploitations produisant des céréales parmi les élevages avicoles spécialisés (hors palmipèdes gras)



Source : Agreste Recensement agricole 2010

2- Les signes de qualité et la vente en circuit court

Les signes de qualité sont très présents

Le **Label Rouge** (LR volaille fermière élevée en plein air, ou élevée en liberté...), renforcé parfois localement par des Identifications géographiques protégées (**IGP Volailles des Landes**, du Périgord, de Gascogne, du Béarn, d'Ancenis...) concerne au total 38 % des élevages en 2010 en Nouvelle-Aquitaine contre 24 % au niveau national. Définissant à la fois les conditions d'élevage, l'alimentation, la race, et avec une durée d'élevage nettement plus longue que dans les élevages standards, ces signes officiels de qualité et d'origine sont largement reconnus comme garants de qualités gustatives par les consommateurs. D'autres critères de qualité certifiés, moins contraignants, sont également présents.

Le bio est en plein développement et lui aussi plus présent qu'au niveau national. En 2016, la Nouvelle-Aquitaine est en tête des régions françaises avec 3,9 % des poulets élevés dans des élevages certifiés AB (contre 1,2 % au niveau national). 11 % des poules pondeuses sont certifiées AB contre 9 % au niveau national.

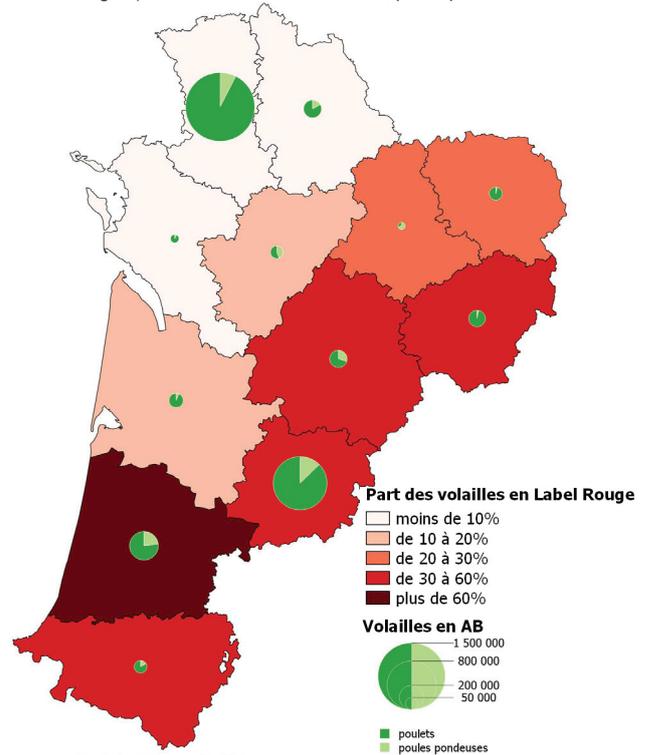
Quelques chiffres Nouvelle-Aquitaine source Agence bio :

- 2,9 millions de poulets certifiés AB produits en 2016, soit 30 % de la production AB nationale (et +12 % en un an)

- 402 000 poules pondeuses certifiées AB en 2016, soit 9 % du cheptel AB national (et +16 % en un an).

Le poulet Label Rouge est particulièrement présent dans les Landes (69 % des élevages du département) et les Pyrénées-Atlantiques (54 %). Le département des Deux-Sèvres se distingue par le poids du bio : il représente à lui seul la moitié de la production de poulets AB de la région, et même 15 % de la production nationale.

Part des élevages en Label Rouge dans les élevages avicoles (hors palmipèdes gras) et nombre de volailles en AB, par département



Sources : Agreste Recensement agricole 2010, Agence bio 2016 © IGN - 2017

Mode de production	Race	Age d'abattage	Type d'élevage	Taille du poulailler	Densité dans le poulailler	Espace en plein air		Alimentation	
Poulet standard	Croissance rapide	35 à 40 jours	En claustration	jusqu'à 2 000 m ²	20 à 25 poulets par m ²	Aucun		100 % végétaux, minéraux et vitamines	
Poulet sous certification de conformité	Croissance intermédiaire	56 jours minimum	En claustration	jusqu'à 2 000 m ²	18 poulets par m ²	Aucun		100 % végétaux, minéraux et vitamines	65% minimum de céréales
Poulet fermier Label Rouge	Rustique à croissance lente	81 jours minimum	Fermier en plein air ou en liberté	400 m ² maximum	11 poulets par m ² maximum	2 m ² minimum par poulet en appellation « plein air »	5 m ² minimum par poulet en appellation « liberté »	100 % végétaux, minéraux et vitamines	75% minimum de céréales
Poulet biologique	Rustique à croissance lente	81 jours minimum	Fermier en plein air ou en liberté	480 m ² maximum	10 poulets par m ² maximum	4 m ² minimum par sujet, sur un parcours conduit selon les principes de l'agriculture biologique		100 % végétaux, minéraux et vitamines,	95% minimum de matières premières issus de l'AB

La vente en circuit court privilégiée par les petits élevages

Un tiers des élevages avicoles (hors palmipèdes gras) commercialisent au moins une partie de leur production en circuit court en 2010, c'est à dire en vente directe ou avec un seul intermédiaire. Cette proportion est d'un quart au niveau national.

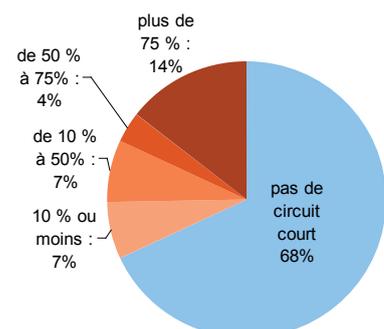
Dans les élevages de moins de 1 000 volailles, le circuit court est privilégié : 86 % des exploitations le pratiquent.

La vente en circuit court est souvent le principal mode de commercialisation : elle représente plus des trois quarts du chiffre d'affaires en volailles et oeufs dans 45 % des exploitations qui y ont recours.

Les ventes en circuit court représentent proportionnellement plus dans les départements où l'élevage avicole est peu implanté.

Exploitations élevant au moins 200 volailles (hors canards gras et oies), à fin 2010	% exploitations vendant en circuit court
Haute-Vienne	67%
Charente-Maritime	66%
Charente	65%
Gironde	64%
Vienne	54%
Creuse	47%
Corrèze	45%
Dordogne	37%
Lot-et-Garonne	35%
Pyrénées-Atlantiques	31%
Landes	23%
Deux-Sèvres	13%
Nouvelle-Aquitaine	32%
France métropolitaine	25%

Répartition des élevages avicoles (hors palmipèdes gras) selon le poids des circuits courts dans leur chiffre d'affaires volailles et oeufs



Source : Agreste Recensement agricole 2010

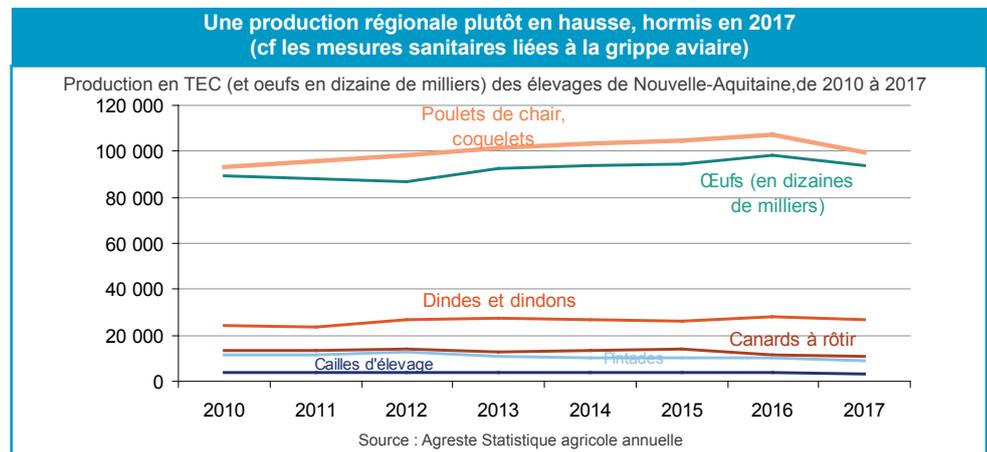
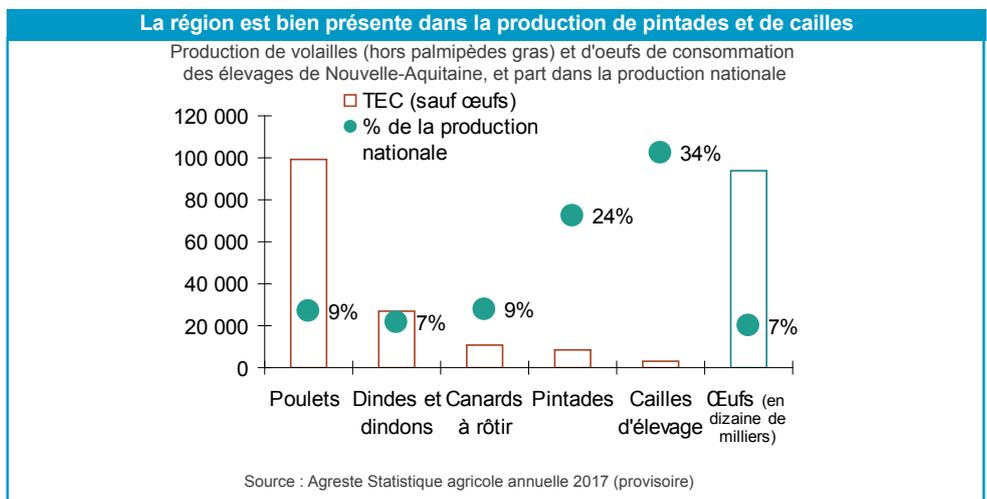
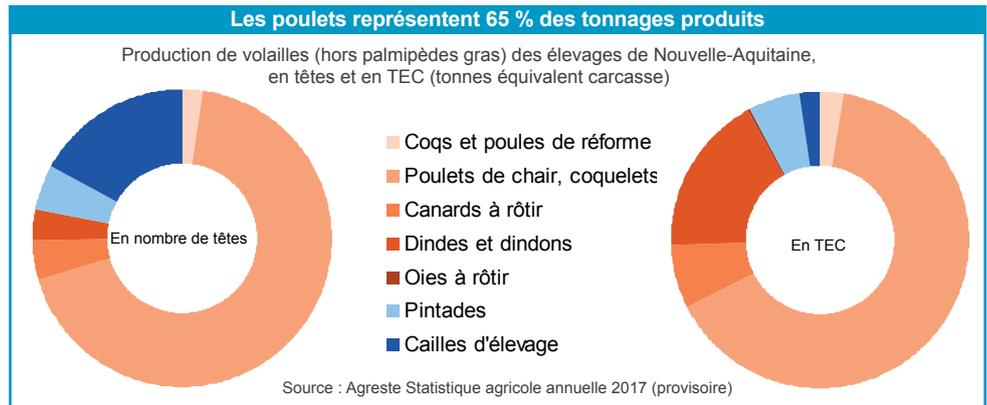
3- La production des élevages

71 millions de poulets ont été produits par les élevages de la région en 2017, ainsi que 18 millions de cailles, 5 millions de pintades, 4 millions de canards à rôtir, 3 millions de dindes. (source Agreste Statistique Annuelle Provisoire). En tonnage, cela représente au total **153 000 TEC** (tonnes équivalent carcasse) de volailles hors palmipèdes gras. Pour comparaison, la production de palmipèdes gras de Nouvelle-Aquitaine représente 47 000 TEC en 2017, celle de bovins finis 190 000 TEC, celle de porcs 141 000 TEC, celle d'ovins 24 000 TEC.

Les élevages de la région produisent 9 % de la production nationale de poulets, et jusqu'à 34 % de la production nationale de cailles. Les mesures sanitaires liées à la grippe aviaire ont ralenti la production globale de volailles d'environ 7 % en 2017.

Avec **940 millions d'œufs** de consommation produits en 2017 par 3,5 millions de poules pondeuses, la Nouvelle-Aquitaine représente 7 % de la production des élevages français.

La valeur totale des volailles produites (hors gras) en sortie d'élevages de Nouvelle-Aquitaine peut être estimée à environ 200 millions d'€ par an, celle d'œufs entre 50 et 100 millions d'€.



Quelques chiffres-clés au niveau national :
(sources : Agreste SAA, Synalaf, CNPO)

- 810 millions de poulets produits en 2016 dont 11 % en Label Rouge, 1 % en AB
- 70 millions de pintades, chapons, poulardes, poules de réforme produits en 2016 dont 12 % en Label Rouge
- 52 millions de dindes produites en 2016 dont moins de 1 % en Label Rouge
- 51 millions de cailles produites en 2016 dont 5 % en Label Rouge
- 48 millions de poules pondeuses en 2016, ayant produit 14 milliards d'œufs de consommation
- 69 % en cage, 18 % en plein air, 7 % en AB, 6 % au sol (source CNPO)

Objectifs du plan de filière nationale présenté fin 2017:

- augmenter de 15 % en cinq ans la production de volailles en Label Rouge,
- augmenter de 50 % en cinq ans la production de volailles biologiques

4- Les résultats économiques des élevages

Des résultats inférieurs par exploitation, mais pas à cheptel équivalent

En 2016, le réseau d'information comptable agricole (RICA) comporte dans son échantillon 30 exploitations spécialisées en volailles et ne produisant pas de palmipèdes gras en Nouvelle-Aquitaine. Elles sont représentatives de 1 390 exploitations de taille moyenne ou grande.

Plus petits en moyenne qu'au niveau national (avec par exemple un cheptel moyen de 13 700 poulets contre 23 700 en France), ces élevages dégagent des résultats inférieurs. Mais à cheptel équivalent en UGB, la valeur de la production est supérieure de 18 % à la moyenne nationale, et le résultat courant avant impôt (RCAI) est supérieur de 12 %. Ainsi, le prix plus élevé des productions régionales, plus souvent sous signe de qualité, compense des durées supérieures de production, et donc un moindre volume de production à cheptel équivalent (avec par exemple entre 3 et 4 lots par an en poulet Label contre 6 en poulet standard). Malgré cela, et parce que leurs structures sont de petite taille, les producteurs régionaux dégagent de faibles revenus, avec un RCAI moyen par unité de travail non salarié à 16 000 € en 2016.

Des élevages plus petits signifient des immobilisations inférieures, ce qui se traduit par un moindre taux d'endettement : 59 % dans la région contre 69 % au niveau national. La santé financière des élevages avicoles régionaux est donc meilleure qu'au niveau national, même si cette orientation de production fait partie de celles pour lesquelles les taux d'endettement sont les plus élevés.

Malgré la production courante de céréales à la ferme, les achats d'aliments représentent 80 % des charges d'approvisionnement des élevages. La rentabilité de la production de volailles est donc grandement liée aux fluctuations des prix de ces aliments. Mais l'usage très répandu de contrats coopératifs et de contrats d'intégration sécurise les marges des éleveurs. Les exploitants peuvent livrer des céréales à leur coopérative qui leur fournit en retour des aliments composés.

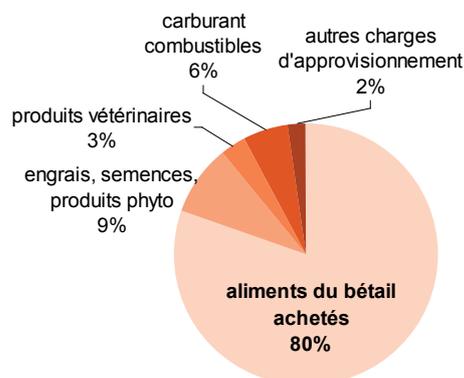
La taille réduite de l'échantillon RICA ne permet pas de distinguer les producteurs d'oeufs et ceux de viande de volaille, ni de suivre l'évolution des performances économiques des élevages de volailles régionaux sur ces dernières années.

Moyenne par exploitation moyenne ou grande spécialisée en volailles (hors volailles grasses)	Nouvelle-Aquitaine	France
Production de l'exercice	208 000	346 000
Charges d'approvisionnement	128 000	211 000
Autres achats	38 000	57 000
Valeur ajoutée	42 000	79 000
Subventions	11 000	13 000
Indemnités d'assurance	3 000	2 000
Loyers et fermages	4 000	7 000
Assurance	6 000	7 000
Impôts et taxes	1 000	2 000
Charges de personnel	7 000	10 000
Excédent brut d'exploitation	43 000	75 000
Dotation aux amortissements	21 000	37 000
Résultat d'exploitation	22 000	39 000
Charges financières	4 000	7 000
Résultat courant avant impôts (RCAI)	19 000	33 000
Résultat de l'exercice	22 000	36 000
RCAI par UTA non salarié	16 000	25 000
Taux d'endettement (%)	59%	69%
Effectif animaux (UGB)	250	491
Effectif moyen de poulets (pour les exploitations en ayant)	13 700	23 700
SAU (ha)	34	37
UTA non salariées	1,2	1,3

Source : Agreste RICA 2016

Les dépenses d'aliments en première ligne

Répartition des charges d'approvisionnement des exploitations moyennes ou grandes spécialisées en volailles (hors palmipèdes gras) en Nouvelle-Aquitaine en 2016



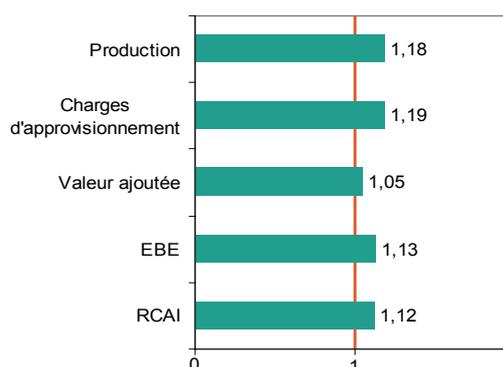
Source : Agreste RICA 2016

À cheptel équivalent, des agrégats économiques supérieurs en Nouvelle-Aquitaine

À cheptel équivalent en UGB, rapport entre l'indicateur économique moyen en Nouvelle-Aquitaine et en France en 2016

(champ : exploitations moyennes ou grandes spécialisées en volailles (hors palmipèdes gras))

Note de lecture : à effectif équivalent, la valeur moyenne de la production par exploitation est supérieure de 18 % en Nouvelle-Aquitaine à la moyenne nationale



Source : Agreste RICA 2016

5- Les abattoirs de volailles (hors palmipèdes gras)

Une activité d'abattage plutôt concentrée

Les volumes de volailles maigres abattues en Nouvelle-Aquitaine sont légèrement supérieurs aux volumes produits dans les élevages de la région : 176 000 tonnes sortent des abattoirs en 2016, contre 165 000 tonnes produites. Les flux avec les régions limitrophes expliquent ces écarts. Ils se font dans les deux sens, certains gros abattoirs périphériques à la région pouvant également traiter des volailles provenant de Nouvelle-Aquitaine.

La région comptabilise 36 abattoirs ayant abattu des volailles maigres en 2016. Ils sont présents sur huit départements sur douze, et souvent proches des sites de production. Les trois plus gros, dont deux à Nueilles-Aubiers et un à Moncoutant, dans les Deux-Sèvres, représentent 60 % des abattages régionaux. Ils figurent en bonne place dans un important bassin d'abattage de volailles principalement situé en Vendée. Deux autres dépassent largement les 10 000 tonnes, à Saint-Sever (Landes) et à Bazas (Gironde).

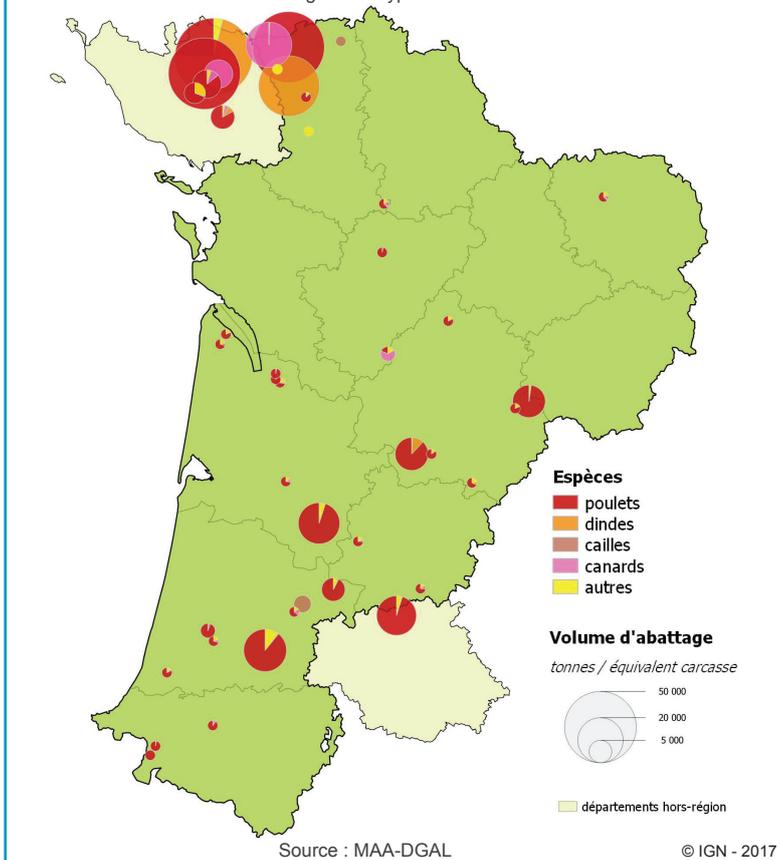
Les abattoirs sont souvent spécialisés dans un ou deux types de volailles. Il est rare qu'ils abattent également des palmipèdes gras ; dans ce cas, les volailles maigres sont secondaires pour eux. La chaîne d'abattage de poulets est en général la plus importante, mais certains abattoirs ne réceptionnent que des dindes ou que des cailles. Les petits abattoirs traitent des variétés d'animaux plus diversifiées que les gros.

En lien avec la production, les abattages concernent plus souvent qu'au niveau national des volailles sous signe de qualité. Ainsi, un tiers des volailles abattues dans la région sont certifiées (Label rouge, AB ou autre) contre moins d'un quart au niveau national. Cette sur-représentation des signes de qualité est tirée par les abattoirs d'ex-Aquitaine, ceux des Deux-Sèvres traitant à l'inverse très majoritairement de la volaille standard.

L'abattage peut également être effectué dans des tueries à la ferme. Le volume abattu ne peut alors dépasser 500 équivalents poulets par semaine. La commercialisation peut se faire soit directement vers le consommateur final, soit vers des commerces de détail servant le consommateur final.

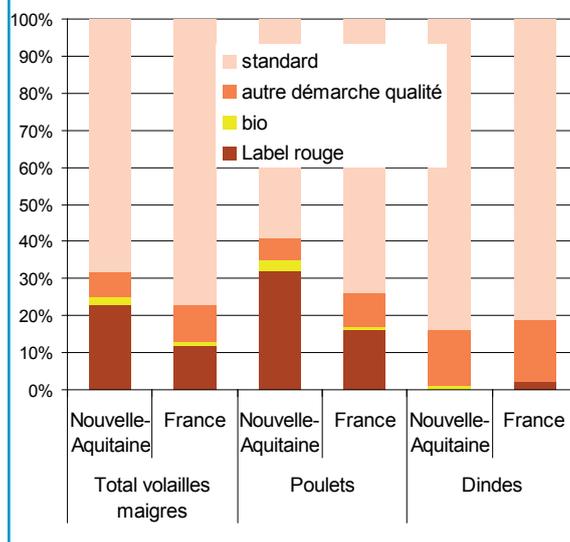
De gros abattoirs dans les bassins de production, des plus petits pour mailler le territoire

Les abattoirs de volailles maigres en Nouvelle-Aquitaine à fin 2016 (et les principaux abattoirs proches de la région) selon le tonnage et les types de volailles traitées



Davantage d'abattages sous signe de qualité

Répartition des tonnages abattus en 2016 dans les abattoirs de Nouvelle-Aquitaine, selon les signes de qualité



Tonnages de volailles maigres abattues en 2016 selon la localisation des abattoirs, par signe de qualité

en tonnes équivalent carcasse	ex-Poitou-Charentes	ex-Aquitaine	Nouvelle-Aquitaine	France	% Nouvelle-Aquitaine
Standard	99 590	19 203	118 793	1 201 339	10%
Label rouge	513	39 347	39 860	190 705	21%
Bio	650	2 677	3 339	16 077	21%
Autres démarches qualité	7 181	6 448	13 673	148 959	9%
Total abattages	107 935	67 674	175 665	1 557 097	11%

Source : MAA - DGAL

6- Les entreprises de la filière

Une filière structurée autour de grands groupes

L'organisation verticale de la filière est très développée, avec de grands groupes regroupant tous les maillons de la filière, de la culture de céréales à la production, l'abattage, la transformation et la commercialisation. Une part importante de la production régionale se fait au sein d'élevages sous contrats coopératifs ou d'intégration. Parmi les grands groupes coopératifs présents dans la région, peuvent être cités :

- **Galliance** dans les Deux-Sèvres ; né du regroupement de Doux et de Gastronomes en 2016, c'est le pôle volailles de Terrena, et le numéro 2 sur le marché français. Implantation principale du groupe dans les Pays de la Loire et en Bretagne. Abattoirs régionaux à Nueil-les-Aubiers et à Moncoutant (79).
- Les **Fermiers du Sud-Ouest**, né de l'alliance entre Maisadour et Terrena. Ce groupe comprend Les Fermiers Landais, Les Fermiers du Périgord en Dordogne, et également Les Fermiers du Gers. Abattoirs à Saint-Sever (40) et à Terrasson (24)
- **Terres du Sud** dans le Lot-et-Garonne et en Dordogne (avec la filiale **Blason d'Or**). Abattoir à Saint-Laurent-les-Vignes (24)
- **Ronsard** à Losse dans les Landes
- **LDC**, groupe majeur en volailles de chair avec la marque Le Gaulois, est également présent. Abattoir à Bazas (33).

Pampr'Oeuf (Deux-Sèvres) et **L'Oeuf Gascon** (Lot-et-Garonne) sont deux sociétés à capital familial leaders de la filière oeuf en France. **Caillor**, dans les Landes, est le numéro 1 français et européen de production de cailles. Abattoir à Sarbazan (40)

La sélection et l'accoupage sont des maillons particuliers de la filière concentrés sur quelques unités, souvent rattachées à ces groupes. On peut citer Sasso à Sabres (40) pour la sélection en volailles Label Rouge, et en accoupage les établissements Boyé Accoupage à La Boissière-en-Gâtine (79), Caringa Sud-Ouest à Arue (40), Couvoir de la Côte d'Argent à Magescq (40), Socavic à Saint-Sever (40).

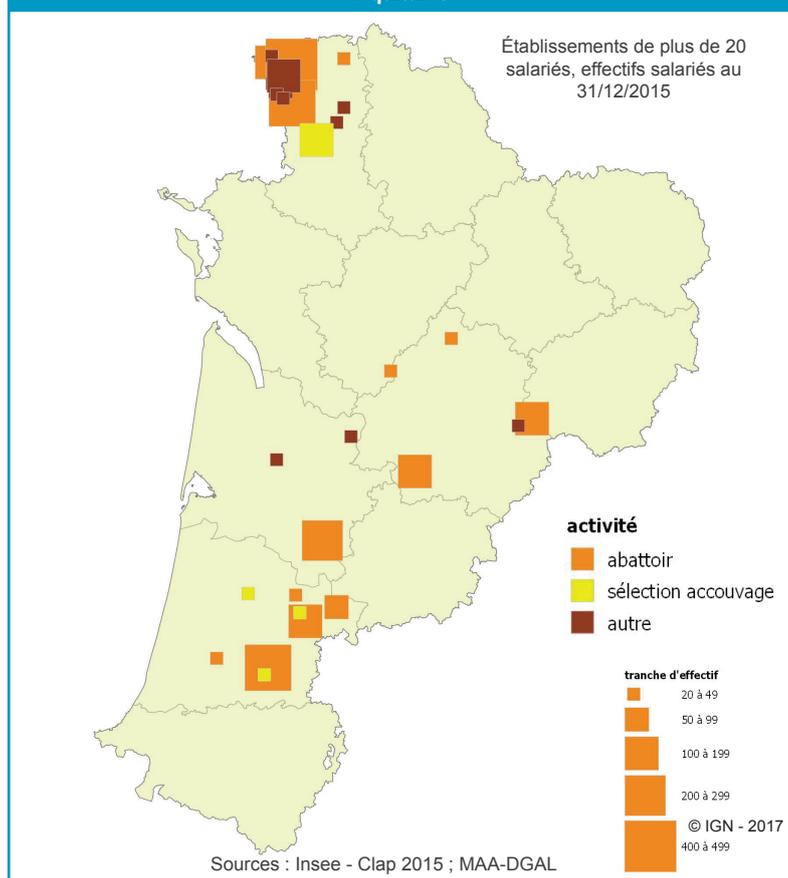
Les producteurs peuvent être adhérents de groupes et/ou appartenir à des organisations de producteurs (OP) qui les fournissent. Ainsi, la coopérative Les volailles d'Albret dans les Landes travaille avec LDC et Ronsard.

Liste des OP ayant leur siège dans la région : (cf liste sur <http://agriculture.gouv.fr/organisation-economique-les-organisations-de-producteurs>)

- Groupement des producteurs de volailles du Bergeracois (24)
- Coopérative Périgord Aviculture (24)
- Société coopérative agricole de céréales et d'approvisionnement des Landes (40)
- Coopérative Les volailles d'Albret (40)
- Association des producteurs Sud-Ouest Volailles (47)
- Euralis Coop (64)

Les producteurs non adhérents à ces structures vendent leur production à la ferme, sur les marchés et en magasin de proximité.

Principaux établissements de production, d'abattage et de transformation, transport et commerce de gros de volailles maigres et d'œufs en Nouvelle-Aquitaine



En aval de la sélection, de l'accoupage et de l'élevage*, on estime à **3 000 le nombre de salariés dans les activités d'abattage, de transformation, de transport et de commerce de gros de volailles et d'œufs** (hors palmipèdes gras) en 2016 en Nouvelle-Aquitaine, dont la moitié dans les Deux-Sèvres et un quart dans les Landes.

* cf page 1 : l'emploi dans les exploitations agricoles, qui incluent les établissements de sélection et d'accoupage, est estimé à 3 800 équivalents temps plein, salariés ou non.

Les 3000 emplois en abattage, transformation, commerce de gros et transport ne concernent eux que des salariés.

Le commerce de détail n'entre pas dans ces statistiques.

7- Consommation, commerce international

La volaille de chair

(Sources : FranceAgriMer, Kantar Worldpanel, Douanes)

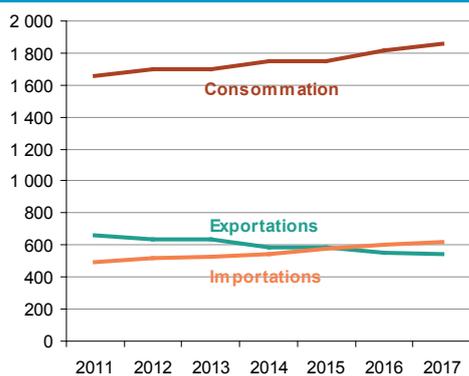
- **27,0 kg** équivalent carcasse de viandes de volailles consommées par habitant en France en 2017 dont 19,7 kg de poulet et 4,3 kg de dinde.
- Entre 2000 et 2017, les achats des ménages ont progressé : **+1 % par an** en moyenne. La demande des consommateurs a fortement évolué. Les volailles entières, qui représentaient 36 % des achats des ménages en 2000, ne représentent que 24 % des volumes achetés en 2017, la part des découpes est passée de 46 % à 47 %, et les **élaborés de volailles (panés, nuggets, etc.)** sont passés **de 17 % à 29 %**. Les volailles achetées entières sont plus souvent sous Label Rouge, les produits élaborés sont plus souvent réalisés à partir de volailles standard.
- Autrefois excédentaire, **la France est depuis 2015 légèrement déficitaire en volailles**. Les volumes importés de viande et préparations de volailles sont supérieurs aux exportations en 2017. La France est déficitaire en poulet et excédentaire en dinde.
- Les importations se font majoritairement depuis l'Europe (Pologne, Belgique, Pays-Bas...), les exportations sont partagées entre l'Europe et le Proche et le Moyen Orient.

Les oeufs

(Sources : CNPO, Kantar Worldpanel, Douanes)

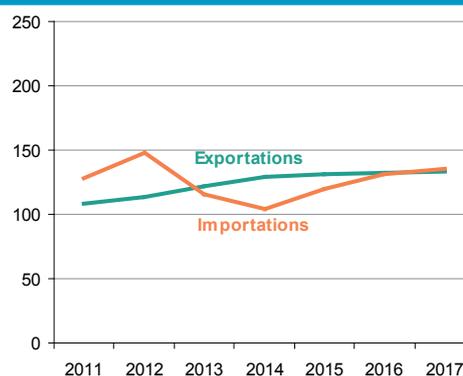
- **220 œufs** consommés en moyenne par chaque Français en 2016
- La consommation d'œufs se décompose en différents segments : achats d'**œufs en coquille par les ménages** pour leur consommation à domicile (**entre 40 % et 45 %** de la consommation globale), œufs en coquille destinés à la consommation en restauration hors domicile (RHD), ovoproduits destinés à la RHD ou à l'industrie alimentaire et une part résiduelle d'auto-consommation.
- Les **œufs standards** représentent **52 %** du marché, ils sont en recul, concurrencés par les œufs alternatifs : plein air (21 %), AB (14 %), Label Rouge (13 %)
- La France est le **premier pays européen** producteur d'œufs.
- Le **commerce extérieur** en œufs et ovoproduits est **globalement à l'équilibre en 2017** ; il se fait majoritairement au sein de l'Union européenne.

Consommation indigène de volaille, exportations et importations nationales, en milliers de tonnes équivalent carcasse



Sources : Agreste, Douanes

Exportations et importations nationales d'œufs et d'ovoproduits, en milliers de tonnes équivalent œuf coquille



Source : Douanes

8- Instituts techniques, interprofessions

AIRVOL : l'association inter-régionale des producteurs de volailles maigres en Nouvelle-Aquitaine regroupe l'ensemble des professionnels régionaux de la filière (accoueurs, organisations de producteurs, abattoirs, sélectionneurs, vétérinaires, chambres d'agriculture...).



L'**ITAVI** (institut technique de l'aviculture) est un organisme de recherche appliquée indépendant pour les filières avicole, cynicole et piscicole. Un centre de recherche de l'ITAVI est basé à Mont-de-Marsan.

Un centre de recherche de l'ITAVI est basé à Mont-de-Marsan.



Comité National pour la Promotion de l'Œuf



Le Syndicat National des Labels Avicoles de France, représente les organisations régionales de production de volailles fermières et œufs sous signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine

(SIQO) : Label Rouge, Indication géographique protégée (IGP) et Agriculture biologique. L'ensemble de la filière de production concerne : les sélectionneurs, les accoueurs, les éleveurs, les fabricants d'aliments et les nutritionnistes, les abatteurs et transformateurs, les centres d'emballage d'œufs.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Agreste

©AGRESTE
2018

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
LE PASTEL - 22, rue des Pénitents Blancs - C.S. 13916 - 87039 LIMOGES Cedex 1

Cette fiche est disponible sur le site internet de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine :

www.draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr

Tel : 05 55 12 90 00 - Fax : 05 55 12 92 49

Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr